

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance d'ajournement du 25 janvier 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À la séance d'ajournement de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009, du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce vingt-cinquième jour du mois de janvier deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller  
M. Ferdinand Charest, Conseiller  
M. Gaston Lavoie, Conseiller  
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller  
M. Blaise Lessard, Conseiller  
Mme Francine Pilote, Conseillère  
M. Philippe Harvey, Conseiller

Est absente : Mme France Bouchard, Conseillère

Séance à laquelle assistait aussi : Madame Johanne Tremblay, Directrice Générale adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

**1 – ADOPTION DU BUDGET 2010**  
**RÉSOLUTION 35-01-10**

ATTENDU QUE Madame la Mairesse Lise Lapointe procède à la lecture du budget d'opération 2010 de la Ville de La Malbaie montrant des revenus et des dépenses de 17 469 934.00 \$.

ATTENDU QUE l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* fait mention que le budget doit être distribué à chaque adresse civique de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE l'article 474.3 permet au Conseil, en plus et au lieu d'en faire la distribution à chaque adresse civique, que le budget puisse être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil, adopte le budget d'opération de la Ville de La Malbaie pour l'année financière 2010 au montant de 17 469 934.00 \$.

QUE ce Conseil décrète que le budget soit publié dans la prochaine édition du Journal «Hebdo Charlevoisien».

## **2- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 20 h 18 à 20 h 31.

## **3- LEVÉE DE LA SÉANCE** **RÉSOLUTION 36-01-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 31.

---

Lise Lapointe, Mairesse

---

Caroline Dion, Greffière